

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/45

Conseil municipal du mardi 16 septembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Béatrice DUMORTIER

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

Excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat

OBJET : Mise à disposition d'un abribus
--

Monsieur le maire expose que le Conservatoire de la Réserve Naturelle de la Mine du Verdy a engagé un projet de fresque avec un graphiste professionnel, pour personnaliser l'abribus en béton du Verdy, qui n'est plus affecté au transport en commun. Cette fresque sera en lien avec la Mine du Verdy afin de sensibiliser à l'existence de cette zone protégée et à la protection de sa faune.

Afin de témoigner de l'engagement de la commune de respecter ce travail artistique et l'investissement financier du Conservatoire, il nous est demandé de mettre à disposition l'abribus pour la réalisation de la fresque dans le cadre du projet de la mine du Verdy, et de s'engager à conserver l'œuvre et les aménagements associés (futur panneau explicatif) sans limite de temps définie.

Monsieur le maire propose donc d'adopter la convention annexée.

Pour information, la commune a déjà procédé au débroussaillage des abords de l'abribus et au nettoyage des surfaces qui seront peintes.

Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

FIXE la convention jointe à la présente délibération, de mise à disposition de l'abribus pour la réalisation de la fresque ;

S'ENGAGE à conserver l'œuvre et les aménagements associés ;

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20250916-202507_202545-DE
Reçu le 17/09/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme
Compte tenu de la publication et de la
transmission en préfecture le 17 septembre 2025

